



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Séjour des jeunes à l'étranger - Europe - Apprentissage

Question écrite n° 17883

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la mobilité des jeunes et des étudiants pour leurs périodes d'études ou de formations effectuées à l'étranger. En Europe, 10 % des étudiants en 2016 ont effectué, à l'étranger, une période d'études ou de formation liée à l'enseignement supérieur, d'une durée minimale de trois mois ou ayant permis l'obtention de 15 crédits ECTS (*European credits transfert system*). La France envoie 16 % de ses étudiants poursuivre une formation dans des établissements supérieurs internationaux. Ces chiffres sont en deçà des objectifs fixés par l'Union européenne de 20 % de jeunes étudiant hors de leurs pays. Il lui demande si l'objectif de 20 % est atteignable et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour inciter plus de jeunes à cette expérience étrangère.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17883

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2521

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)